

# BUREAU

**Séance du 12 mars 2021**

## **Délibération BU\_20210312\_007**

**Marché de fourniture de produits de type pharmacie hors monopole - groupement de commande entre les SDIS de la région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre - lot n°3 - gants d'examen : avenant n°1 passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu le groupement de commandes constitué entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;

Vu le marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL le 9 janvier 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 entraîne une hausse des coûts importante sur les gants d'examen ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°1, ci-annexé au marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL est approuvé et monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

**Serge DESCOUT**